

Compte-rendu de la séance du 12 septembre 2016

Présents :

VIOUGEAS Jean-Louis, Maire.

LUYTON Jacques, PEYTEL Jean-Jacques, VINCENT Jean-Noël adjoints.

ARGAUD Laurent, BOURDIN Ghislaine, COSTEROUSSÉ Julien, DESCHAMPS Alain, DODIN Boris, FROMENTOUX Isabelle, GONNET Marissa, HEYDEL-GRILLÈRE Laurence, PREZEL Daniel, SYLVESTRE Vincent Conseillers Municipaux.

Absent(e)s excusé(e)s : BERLANDI Jacques

Désignation du secrétaire de séance : Jean-Jacques PEYTEL

CR du conseil précédent : Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Délibérations :

1. emprunt souscrit auprès de la Banque Postale

Le conseil municipal à l'unanimité valide l'emprunt de 100 000 € sur 15 ans au taux de 1.08 % pour financer les travaux d'investissement et notamment ceux du Chemin de la Plaine et autorise M. le Maire à signer le contrat.

2. avenant à la convention de mise à disposition du service de médecine professionnelle « santé au travail » du CDG de l'Ardèche.

A l'unanimité le conseil municipal autorise M. le Maire à signer l'avenant à la convention.

3. renouvellement du bail commercial pour le restaurant – Auberge du Barrage.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le renouvellement du bail aux mêmes conditions que celles figurant lors de la reprise de bail en décembre 2015 pour une durée de neuf ans qui prendra fin le 14 janvier 2026, révisable à l'expiration de chaque période triennale.

4. contrat territorial avec le Département de l'Ardèche pour une gestion durable de la ressource en eau – territoire « Doux-Mialan ».

Le Département propose la signature d'un contrat pour le territoire « Doux-Mialan » pour la mise en séparatif lors de l'aménagement des chemins de la Plaine, de l'Hortense et de Barbe sur l'année 2016 et indique une dépense subventionnable HT de 10 000 €, un taux de subvention de 25 %, soit une subvention de 2 500€.

Le conseil à l'unanimité approuve le contrat et autorise M. le Maire à le signer.

5. mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI).

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de fusion, au 1^{er} janvier 2017 du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Veauce et du Syndicat Intercommunal de l'Eau et de l'Assainissement de Pont de l'Isère, la Roche de Glun, Glun. Celui-ci était inscrit dans le SDCI de la Drôme arrêté le 25 mars 2016, il comprenait 18 communes membres. Il rappelle le vote favorable pour ce projet fusion du conseil municipal par délibération en date du 27/06/2016.

Le conseil municipal doit maintenant se prononcer sur le projet de périmètre et sur les statuts de cette nouvelle structure.

Le périmètre du syndicat résultant de la fusion entre le SIE de la VEAUNE et le SIEA de Pont de l'Isère, la Roche de Glun, Glun sera celui des communes de BEAUMONT MONTEUX, CHANOS CURSON, CHANTEMERLE LES BLÉS, CHAVANNES, CLÉRIEUX, CROZES HERMITAGE, ERÔME, GERVANS, GLUN, GRANGES LES BEAUMONT, LARNAGE, LA ROCHE DE GLUN, MARSAZ, MERCUROL VEAUNES, PONT DE L'ISÈRE, SAINT-BARDOUX, SAINT-DONAT SUR L'HERBASSE, SERVES SUR RHÔNE.

Le projet de statuts de cette nouvelle structure dont Monsieur le Maire fixe le nombre de délégués à deux pour chaque commune membre, indique que la nouvelle structure sera créée pour une durée illimitée, elle sera dénommée « Eau de la Veaine » et son siège sera établi 854 route du Bois de l'Âne à MARSAZ. Cette structure exercera pour les communes membres la compétence Eau Potable de façon obligatoire et la compétence Assainissement épuration de façon optionnelle.

Il est fait remarquer que la commune a récemment délibéré pour la mise en place d'un forfait assainissement minimum et qu'il n'est fait mention à aucun moment dans les nouveaux statuts de cet EPCI que la facturation prend en compte ce type de prestation. Cette question sera à poser au nouveau syndicat lors d'une prochaine réunion.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve l'arrêté de projet de périmètre et le projet de statuts.

6. Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal Eau de la Veaine.

A l'unanimité les 2 délégués au SIE de la Veaine sont :

M. Viougeas Jean-Louis, Maire et M. Vincent Jean-Noël, 3^{ème} adjoint.

7. Déclaration d'intention d'aliéner des biens, parcelle section B 1439, soumise au droit de préemption urbain.

Mme Bourdin, conseillère municipale, directement concernée, quitte la salle le temps de l'examen de l'affaire.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une déclaration d'intention d'aliéner, reçue en mairie le 4 juillet 2016, concernant un terrain bâti sur terrain propre, cadastré en section B 1439, situé rue de l'Eglise, d'une superficie totale de 4 a 24 ca, situé en zone Ur au Plan Local d'Urbanisme de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, n'ayant pas de projet à mettre en œuvre sur la parcelle désignée, **décide à l'unanimité** de ne pas utiliser son droit de préemption urbain sur le bien cité ci-dessus.

8. subvention exceptionnelle école St Pierre.

Monsieur le Maire informe le conseil de la demande d'aide présentée par l'école St Pierre afin de permettre l'acquisition de manuels suite à la réforme des programmes d'enseignement à mettre en œuvre en cette rentrée 2016-2017.

M. le Maire demande tout d'abord si des personnes s'opposent à tout versement d'aide : 3 personnes se prononcent,

puis sur la totalité : 3 personnes,

et enfin sur une participation, 8 personnes.

Au vu de ces expressions, Monsieur le Maire propose de voter sur une participation de 350 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 11 voix pour et 3 contre, accorde une subvention exceptionnelle de 350 € à l'école St Pierre.

M. le Maire fait une suspension de séance afin que des administrés présents dans la salle puissent s'exprimer :

Insécurité rue Centrale :

Plusieurs familles du centre ancien du village ont fait part à la municipalité de nuisances du voisinage tant sonores que visuelles. Stationnements gênants, circulation trop rapide, privatisation de l'espace public, incivilités....Quelques personnes sont présentes pour expliquer ce qu'il se passe et demandent une intervention des élus avant que la situation ne devienne ingérable.

Le Conseil prend en compte les inquiétudes formulées et contactera rapidement la gendarmerie pour définir les actions possibles à entreprendre.

Reprise de la séance.

Informations diverses :

1. Ecole de musique – plan de pérennisation

En attente de nouveaux statuts et nouvelles grilles tarifaires pour analyser la participation au Syndicat Ardèche Musique et Danse.

2. propositions reçues concernant les terrains proches des commerces

Suite à des demandes d'acquisitions de parcelles proches des commerces existants, il est proposé de mettre en place un groupe de travail avec la commission d'urbanisme afin d'apporter une réflexion globale sur les aménagements envisageables sur cette zone avec l'appui du bureau d'étude chargé de la révision du PLU.

3. Grdf – information sur le compteur Gazpar

Nouvelle sollicitation de Grdf pour la mise en place d'une antenne afin de permettre la télémessure des nouveaux compteurs Gazpar. Le conseil ne donne pas suite à la demande.

4. consultation PPRi

Les dernières planches de zonage du PPRi et le règlement seront à valider lors du prochain conseil.

5. réception des offres pour les travaux de la Digue.

Nous avons reçu 5 offres de bureaux d'études pour travailler sur le projet d'aménagement de la digue. Offres à analyser et à sélectionner.

6. information sur les travaux chemin de la Plaine.

Le travail de mise en place des relevés topo sur le terrain est plus long que prévu.

7. Travaux sur le passage à niveau (Relief)

Information parue dans le magazine Relief sur la sécurisation du passage à niveau. M. le Maire a fait part de son étonnement au Département et demande à ce qu'il y est impérativement une consultation avec la municipalité pour la prise en compte de la sécurité des piétons lors du franchissement de ce passage à niveau. (Ce qui ne semble pas être envisagé dans le projet proposé actuellement).

8. Réunion publique « participation citoyenne ».

Une réunion publique sera organisée avec la gendarmerie sur les aspects sécuritaires (participation citoyenne).

Séance levée à 22h45